



Mobilité
Réparation et Services



Mobilité
Carrossiers-Réparateurs

Communiqué de Presse

Juin 2020

La FFC fait évoluer sa plateforme de cession de créance TRIBU

La FFC est la seule organisation professionnelle à proposer une solution performante et dématérialisée pour gérer les dossiers de cession de créance. Lancée en 2000 en format papier, la cession de créance de la FFC a évolué en plateforme Internet dès 2011.

Suite à la venue en masse de nouveaux acteurs à la FFC, tels les réseaux de vitrage (Ouglass), et les constructeurs automobiles pour leur label Vitrage (PSA Aftermarket), la FFC Mobilité Réparation et Services adapte son outil TRIBU en y séparant les activités de collision et celles de vitrage.

Par ailleurs, tandis que certains assureurs continuent de refuser les cessions de créance, la FFC Mobilité Réparation et Services lance également le nantissement de créance au cœur de TRIBU, et continuera à porter les dossiers impayés devant les tribunaux. Jean PAIS, Vice-Président de la FFC Mobilité Réparation et Services déclare : « *Notre souhait n'est pas de trainer les assureurs en justice, mais juste qu'ils acceptent enfin la cession de créance, comme un moyen de paiement mis à la disposition de leurs assurés* ».

La toute nouvelle version de TRIBU sera disponible dès mercredi 1^{er} juillet 2020, et sera bien entendu mise à disposition des adhérents FFC M sur abonnement.

Grâce à ce nouvel outil, plus ergonomique, adapté à tous les professionnels des Services à l'Automobile, la FFC Mobilité Réparation et Services ambitionne d'atteindre les 30 000 cessions de créances à fin 2020.

Pour rappel, la plateforme TRIBU permet aux adhérents de la FFC Mobilité Réparation et Services de demander à l'assureur de transférer le règlement du client vers le carrossier.

Le client ne dépose ainsi plus de chèque de caution et le carrossier est assuré d'un paiement direct par l'assureur.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 01 44 29 71 28

